



Les bons  
gestes

POUR VOTRE SÉCURITÉ



## En cas d'incendie



contactez immédiatement  
les sapeurs-pompiers  
en composant le

**18** ou le **112**



1 seul numéro  
pour joindre Finistère Habitat

**02 29 40 29 40**

(appel non surtaxé)

**de 8 h à 18 h du lundi au vendredi**  
**relationsclients@finisterehabitat.fr**

En dehors de ces horaires, vous serez mis  
en contact avec le service d'astreinte.

## **SÉCURITÉ INCENDIE 04**

---

### **ÉNERGIE 06**

- Électricité 06
  - Gaz (logement gaz naturel et gaz bouteille) 07
  - Gaz bouteille 07
- 

### **CHAUFFAGE 08**

- Chauffage au bois 08
  - Poêle à pétrole 08
- 

### **DÉTECTEURS 09**

- Détecteur avertisseur autonome  
de monoxyde de carbone (DAACO) 09
  - Détecteur avertisseur  
autonome de fumée (DAAF) 09
- 

## **PARTIES COMMUNES ET DÉPENDANCES 10**

- Stockage dans les parties communes 10
- Le bon usage de vos caves, celliers et balcons 11
- Combles 11



# LES CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

- Dans tous les cas, n'entrez jamais dans la fumée.
- Toutefois, si vous êtes dans la fumée, mettez un mouchoir devant le nez et baissez-vous pour respirer au plus près du sol.
- Attendez les pompiers en lieu sûr, loin des façades.
- Prévenez Finistère Habitat.



## Logements individuels

### LES BONS RÉFLEXES

SI L'INCENDIE SE DÉCLARE  
CHEZ VOUS ET QUE VOUS NE POUVEZ  
PAS L'ÉTEINDRE IMMÉDIATEMENT

Prévenez immédiatement  
les sapeurs-pompiers  
en téléphonant  
au 18 ou au 112.



### SI VOUS POUVEZ SORTIR DE VOTRE LOGEMENT SANS RISQUE

- Évacuez en fermant sans verrouiller toutes les portes derrière vous pour ralentir l'incendie.
- Alertez les éventuels voisins mitoyens.
- Attendez les sapeurs-pompiers, loin des façades.

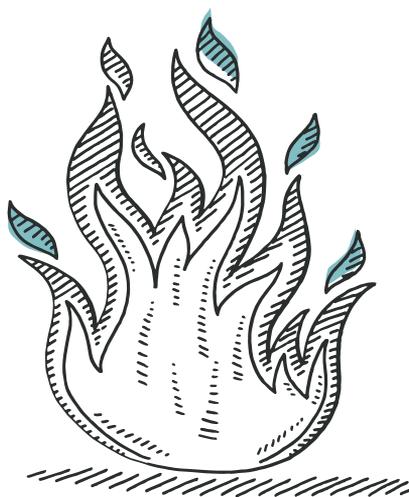
### SI LES FUMÉES ENVAHISSENT LE PASSAGE

- Réfugiez-vous dans une pièce libre de fumée en attendant les secours.
- Calfeutrez la porte avec des serviettes ou draps humides.
- Manifestez votre présence à la fenêtre en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

## LA PRÉVENTION INCENDIE

### Conseils pratiques de sécurité dans les immeubles

- **Ne bloquez pas les issues de secours.**
- Votre immeuble dispose de **portes coupe-feu** (sas des paliers, caves...). Pour rappel, il est indispensable de **ne pas empêcher leurs fermetures automatiques et de les maintenir fermées**. En cas d'incendie, ces dernières évitent la propagation des fumées qui sont plus dangereuses que les flammes.
- **N'encombrez pas les paliers et circulations.**
- Dans le cas où des **voies d'accès** sont **réservées aux services de secours** (voies permettant d'accéder à l'ensemble des fenêtres depuis le camion échelle), nous vous rappelons que **le stationnement des véhicules sur cette voie est strictement interdit**.
- Si votre immeuble dispose d'un **châssis de désenfumage** de la cage d'escalier (sorte de fenêtre ou châssis de toiture relié à un boîtier de commandes), nous vous rappelons que seuls les pompiers sont habilités à actionner l'ouverture en fonction de la situation. Il est **strictement interdit de l'ouvrir pour procéder à la ventilation des parties communes**.
- Les parkings souterrains sont équipés de seaux, bacs à sable et extincteurs. En cas d'incendie, jeter du sable permet d'étouffer le feu dû à la combustion d'huile ou d'essence. Merci de ne pas vous en servir comme cendrier ou poubelle.



## Logements collectifs

### LES BONS RÉFLEXES



Prévenez immédiatement  
les sapeurs-pompiers  
en téléphonant  
au 18 ou au 112.

#### SI L'INCENDIE SE DÉCLARE

#### CHEZ VOUS ET QUE VOUS NE POUVEZ

#### PAS L'ÉTEINDRE IMMÉDIATEMENT

#### OU SI L'INCENDIE EST À UN ÉTAGE

#### SUPÉRIEUR

- Évacuez en fermant sans verrouiller toutes les portes derrière vous pour ralentir l'incendie.
- Alertez les voisins.
- Prenez les escaliers et n'utilisez surtout pas l'ascenseur.
- Sortez par l'issue la plus proche.
- Attendez les sapeurs-pompiers, loin des façades.

#### SI L'INCENDIE EST AU-DESSOUS

#### OU SUR VOTRE PALIER

- Restez chez vous.
- Fermez la porte et les fenêtres pour éviter l'arrivée des fumées dans votre logement.
- Calfeutrez la porte d'entrée avec des serviettes ou draps humides.
- Manifestez votre présence à la fenêtre en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers.



## ÉLECTRICITÉ

### POUR VOTRE SÉCURITÉ

- **Il est interdit d'effectuer vous-même des modifications de l'installation.**
- Évitez les triplètes.
- Privilégiez les rallonges avec interrupteurs. Évitez de surcharger les multiprises.
- En cas de doute sur vos équipements électriques (fils dénudés, prises cassées...), demandez l'avis d'un électricien.



25 %  
des incendies  
domestiques sont  
liés à une installation  
électrique  
défectueuse.

Pour votre  
sécurité, avant  
la remise des clés,  
Finistère Habitat fait  
réaliser une vérification  
de l'installation et procède  
aux éventuelles  
réparations.



GAZ



## (LOGEMENT GAZ NATUREL)

*En cas d'odeurs de gaz...*

Ne bouchez jamais les grilles d'aération près des appareils ou desservant les pièces où sont installés les appareils à gaz. Pensez à les nettoyer régulièrement.

- J'évite toute étincelle et toute flamme (ne pas couper ou allumer l'électricité, ne pas manipuler d'interrupteur, de disjoncteur, ni de téléphone, ne pas fumer).
- J'ouvre les fenêtres pour renouveler l'air et limiter le risque d'intoxication.
  - Je ferme le robinet du gaz bouteille ou au compteur si je sais où il se trouve.
  - Si je suis en collectif, je préviens mes voisins.
  - Je téléphone de l'extérieur aux pompiers.
  - J'attends les secours à l'extérieur, à une distance raisonnable du bâtiment en veillant à ce que personne n'entre dans l'immeuble.
  - Je préviens Finistère Habitat.

## GAZ BOUTEILLE



## : POUR VOTRE SÉCURITÉ

- Il est interdit de recourir au gaz bouteille pour le chauffage et la cuisine.
- Aucune bouteille de gaz ne pourra être stockée dans le logement, sur le balcon, la terrasse ou dans les dépendances.





## CHAUFFAGE AU BOIS

### POUR VOTRE SÉCURITÉ, FINISTÈRE HABITAT :

- fait réaliser un ramonage annuel par un prestataire externe. Cette prestation est récupérée sur vos charges locatives ;
- a fait installer un avertisseur de monoxyde de carbone et détecteur de fumée. Pensez à vérifier mensuellement leurs fonctionnements.

### POUR VOTRE SÉCURITÉ

- Si vous utilisez le bois comme chauffage principal vous devez réaliser un 2<sup>e</sup> ramonage par l'entreprise de votre choix.
- Ne laissez jamais un feu sans surveillance.
- Ne couvrez jamais votre poêle ou insert (livre, bibelot, vêtement ...).
- Respectez les distances de sécurité afin d'éviter tout risque de brûlure ou d'incendie.
- Ne faites jamais brûler de bois peint ou traité, ou tout autre combustible non adapté. Utilisez du bois bien sec (de préférence séché 2 ans et non résineux) pour obtenir un bon pouvoir calorifique tout en garantissant un faible taux de monoxyde de carbone.
- N'allumez jamais un feu avec du kérosène, un allume-barbecue, de l'essence ou un décapeur à peinture.
- Nettoyez régulièrement les bouches de ventilation.
- Aérez la pièce régulièrement afin de garantir la bonne ventilation de la pièce.
- Stockez votre bois dans un endroit sec de manière à réduire l'encrassement du conduit et améliorer le rendement.
- Avant de jeter les cendres, mettez-les dans un objet métallique jusqu'à ce qu'elles refroidissent. Elles peuvent demeurer incandescentes jusqu'à 72 heures.



## POÊLE À PÉTROLE

### POUR VOTRE SÉCURITÉ

Il est interdit de recourir au poêle à pétrole (risques d'intoxication et d'incendie).

DE PLUS,  
ILS PROVOQUENT  
UNE AUGMENTATION  
DU TAUX D'HUMIDITÉ  
DANS LE LOGEMENT  
AVEC POUR CONSÉQUENCE  
DES PROBLÈMES  
DE CONDENSATION  
ET MOISSISURES.

# DÉTECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE MONOXYDE DE CARBONE (DAACO)

## (INSERT OU POÊLE À BOIS)



- **Vérifiez le bon fonctionnement de votre DAACO une fois par mois** à

l'aide du bouton test ainsi qu'après une absence prolongée de votre logement (pendant votre absence, l'avertisseur pile faible a pu sonner jusqu'à épuisement). Pensez à le tester avec vos enfants pour qu'ils se familiarisent avec l'alarme et montrez-leur ce qu'ils doivent faire en cas d'incendie.

- **Effectuez un dépoussiérage mensuel**

à l'aide d'un chiffon humide, d'une balayette ou d'un aspirateur.

- Ne peignez pas le DAACO, ne bouches pas les orifices du détecteur. En cas de travaux poussiéreux, protégez-le de la poussière.

- **Si le DAACO émet une série de bip toutes les minutes, c'est qu'il y a un dysfonctionnement au niveau de la pile, contactez le prestataire d'entretien.**

### *En cas de déclenchement*

- Ouvrez les portes et fenêtres pour aérer.
- Évacuez les lieux.
- Appelez les services de secours.
- Prévenez Finistère Habitat.
- Ne réintégrez pas votre logement avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

# DÉTECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMÉE (DAAF)



## POUR VOTRE SÉCURITÉ

- **Vérifiez le bon fonctionnement de vos DAAF une fois par mois** à l'aide du bouton test ainsi qu'après une absence prolongée de votre logement (pendant votre absence, l'avertisseur pile faible a pu sonner jusqu'à épuisement). Pensez à le tester avec vos enfants pour qu'ils se familiarisent avec l'alarme et montrez-leur ce qu'ils doivent faire en cas d'incendie.

- **Effectuez un dépoussiérage mensuel** à l'aide d'un chiffon humide, balayette ou d'un aspirateur.

- Ne peignez pas le DAAF, ne bouches pas les orifices du détecteur. En cas de travaux poussiéreux, protégez-le de la poussière.

- **Si le DAAF émet une série de bip toutes les minutes, c'est qu'il y a un dysfonctionnement au niveau de la pile, contactez le prestataire d'entretien.**

- Suite au déclenchement d'une alarme, même si aucun signe d'incendie n'est visible, vérifiez par précaution l'ensemble des pièces. S'il s'agit d'une fausse alerte (vapeur d'eau, fumée de cuisine), vous pouvez désactiver l'alarme pendant 10 minutes en appuyant sur le bouton test.



Pour votre sécurité, Finistère Habitat a équipé votre logement d'un détecteur de fumée (DAAF) par étage habitable.





## STOCKAGE DANS LES PARTIES COMMUNES

Pour votre sécurité et celle de votre entourage, **le stockage dans les parties communes est formellement interdit**

(meuble, vélo, poussette, balais, objets divers). L'encombrement des circulations (palier, couloir, entrée) :

- nuit à l'évacuation et ralentit l'intervention en cas de sinistre (risque d'engorgement) ;
- favorise la propagation du feu (présence de matériaux à fort potentiel inflammable tels que le carton, le tissu...).

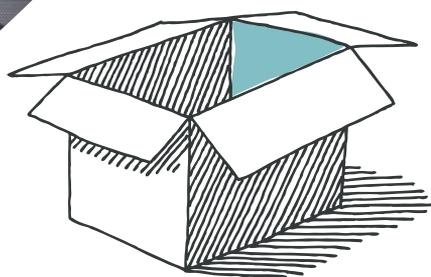
**Le stockage dans les gaines techniques** (placard sur chaque palier où se trouvent les vannes de coupure gaz et eau, tableau électrique, compteurs) **est également formellement interdit**. Elles doivent rester dégagées afin d'accéder rapidement aux organes



de coupure en cas de danger ou pour les réparations éventuelles, l'entretien, les relevés de compteurs, disperser les gaz en cas de fuite,...

**Il est formellement interdit de stationner son scooter ou autres engins motorisés dans les caves, sous-sol, parties communes non aménagées à cet effet.** La ventilation et le mode constructif des murs ne sont pas adaptés et ne permettent donc pas de limiter la propagation du feu en cas d'incendie.





## LE BON USAGE DE VOS CAVES, CELLIERS ET BALCONS



**Les balcons ne sont pas des lieux de stockage.** L'accumulation d'objets, la présence de clôture supplémentaire pourraient accélérer la propagation du feu.

L'usage des barbecues est interdit sur les balcons.

Conformément au règlement sanitaire, **il est strictement interdit de mettre des jardinières ou autres éléments (parabole...) à l'extérieur d'un garde-corps pour éviter tout risque de chute.**

Pensez à faire régulièrement du tri dans votre **cave ou cellier** de manière à ne conserver que les choses utiles. Évitez d'y mettre des hydrocarbures, cartons, papiers. **Il est strictement interdit d'y stationner un véhicule deux-roues à moteur.**

## COMBLES



**Le stockage dans les combles est formellement interdit.** Privilégiez les pièces du logement prévues à cet effet.

La structure du plancher des combles n'est pas toujours prévue pour supporter du poids.

Par ailleurs, l'encombrement peut réduire les qualités thermiques de l'isolant s'il est posé au sol.

**Cartons, papiers, textiles... sont des matériaux facilement inflammables. En cas d'incendie, ils accélèrent la propagation du feu et dégagent énormément de fumée.**

## En cas d'incendie



contactez immédiatement  
les sapeurs-pompiers  
en composant le

**18** ou le **112**



**1 seul numéro**  
pour joindre Finistère Habitat

**02 29 40 29 40**

(appel non surtaxé)

**de 8 h à 18 h du lundi au vendredi**  
**relationsclients@finisterehabitat.fr**

En dehors de ces horaires, vous serez mis  
en contact avec le service d'astreinte.